
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Réunion régionale d'experts sur la possible désignation de la Méditerranée, dans son ensemble, comme Zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (ECA NO_x Med), conformément à l'Annexe VI de MARPOL

REMPEC/WG.62/1/1
16 octobre 2025
Original : anglais

Lija, Malte, 18-19 novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente brièvement les actions que les participants à la réunion seront invités à prendre, ainsi que le programme provisoire de la réunion. Préparé par le Secrétariat, ce programme a vocation à être modifié par les participants à la réunion selon les besoins.

Introduction

1. La Réunion régionale d'experts sur la possible désignation de la Méditerranée, dans son ensemble, comme Zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (ECA NO_x Med), conformément à l'Annexe VI de MARPOL, ci-après désignée la réunion, est organisée à Lija, Malte, les 18 et 19 novembre 2025.
2. Cette réunion est organisée par le REMPEC en vertu du Programme de travail et Budget du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme pour l'environnement des Nations Unies (PNUE/PAM) pour 2024-2025, adopté par la Vingt-troisième réunion ordinaire des Parties contractantes pour la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone ») et ses Protocoles (CdP 23), qui s'est réunie à Portorož, en Slovénie, en décembre 2023. Elle a bénéficié du financement du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).
3. La CdP 23 a convenu d'inclure l'activité suivante dans le Programme de travail et le Budget du PNUE/PAM pour 2024-2025 :
 - 1.4.2.c) Étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner l'ECA NO_x Med au titre de l'Annexe VI de MARPOL, préparée sous la direction du Comité technique d'experts de l'ECA pour les NO_x (TCE NECA) du PAM ; feuille de route connexe préparée.
4. Le TCE NECA, formé en novembre 2023 dans le cadre de la Convention de Barcelone, a coordonné les efforts régionaux pour évaluer la faisabilité de la possible désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x Med conformément à l'Annexe VI de MARPOL. Dix-sept (17) Parties contractantes (PC) ont participé : elles ont examiné et ajusté les termes de référence, examiné le projet d'Étude technique et de faisabilité (préparé par Ricardo AEA Ltd, en consultation avec le Secrétariat), et rédigé un projet de feuille de route couvrant les dimensions techniques, sanitaires et socio-économiques.
5. Le Secrétariat a pris note que le TCE NECA avait formulé un certain nombre de commentaires concernant le projet final de Feuille de route susmentionné visant la désignation d'une ECA NO_x Med, y compris sur la date d'entrée en vigueur au plus tôt d'une ECA NO_x Med potentielle. Le projet final de Feuille de route et de Plan de travail inclus dans le Projet final d'Étude technique et de faisabilité fait donc encore l'objet de consultations institutionnelles complémentaires.

Dans ce contexte, la réunion aura pour objectifs principaux :

- i. de sensibiliser sur l'Annexe VI de MARPOL et d'améliorer la compréhension et l'évaluation des exigences en matière d'application et de mise en œuvre de l'ECA NO_x Med afin d'être en mesure de guider les efforts gouvernementaux pour la ratification et une mise en œuvre, une conformité et une application plus efficaces, à la fois en tant qu'État du pavillon et en tant qu'État du port, y compris pour le partage d'expérience et des enseignements tirés de la désignation d'autres ECA comparables, sur la première journée de la réunion ; et
 - ii. de discuter du Projet final d'Étude technique et de faisabilité, avec le projet final de recommandations, y compris le projet final de Feuille de route, préparé par le REMPEC, dont une copie a été transmise au TCE NECA en août 2025, sur la dernière journée de la réunion, en vue de sa finalisation et de sa transmission à la Dix-septième réunion des correspondants du REMPEC (qui devrait se tenir en mai 2027).
6. Tous les correspondants Prévention du REMPEC ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion, conjointement et en consultation avec leurs correspondants gouvernementaux respectifs et

le(s) représentant(s) siégeant au TCE NECA. Dans son invitation, le REMPEC a souligné que la réunion s'adressait aux représentants gouvernementaux responsables de la ratification, de l'application et de la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL.

7. Afin d'aider les participants à la réunion dans leurs travaux, les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire éclairent les actions que les participants à la réunion seront invités à prendre au titre de chaque point de l'ordre du jour.

Ouverture de la réunion

8. La réunion débutera le mardi 18 novembre 2025 à 9h00 et devrait se terminer le mercredi 19 novembre 2025 à 17h00.

Organisation de la réunion

Règlement intérieur

9. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de la réunion.

Élection du Bureau

10. **Les participants à la réunion seront invités** à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Langues de travail

11. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

12. L'ordre du jour, tel que proposé dans le document de travail REMPEC/WG.62/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à l'adoption par les participants à la réunion. Les participants à la réunion seront également invités à convenir d'un programme de travail. Un programme provisoire, à titre de proposition et ayant vocation à être modifié par les participants à la réunion, selon les besoins, est joint en **Annexe** au présent document.

Point 2 de l'ordre du jour : Cadre réglementaire international pour la prévention de la pollution par les navires

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de l'OMI proposera un aperçu du cadre international pour la prévention de la pollution par les navires. Il présentera la structure et la procédure de prise de décision de l'OMI, expliquera les rôles et responsabilités des administrations nationales et passera rapidement en revue les Annexes de MARPOL. Il exposera également les objectifs du Programme intégré de coopération technique (PICT) et son utilité pour renforcer les capacités de mise en œuvre nationales et régionales.
14. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 3 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble de l'Annexe VI de MARPOL et du Code technique sur les NO_x

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la consultante du REMPEC proposera un aperçu de l'Annexe VI de MARPOL et du Code technique sur les NO_x, en exposant les motifs qui justifient de réguler la pollution de l'air par les navires et en présentant le statut actuel de l'Annexe VI et son application à l'échelle mondiale. Les Chapitres 1 et 2 seront passés en revue au cours de cette présentation, notamment les dispositions relatives aux équivalences, notifications, inspections et certifications, et la consultante présentera les exigences techniques clés, y compris celles relatives aux moteurs diesel marins et à la conformité aux normes d'émissions de NO_x.
16. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation de l'application de l'Annexe VI de MARPOL

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la consultante du REMPEC présentera les dispositions d'application en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, en soulignant la base juridique de cette application et les articles pertinents de la Convention MARPOL (Articles 5, 6 et 7).
18. Elle évoquera le concept de retard indu, décrira le régime d'inspection applicable en vertu de l'Annexe VI et fera référence au guide « Comment procéder - Annexe VI de MARPOL » ainsi qu'à d'autres supports de référence utiles de l'OMI. Les rôles et responsabilités des administrations, y compris les obligations de l'État du pavillon et de l'État du port, seront également abordés, ainsi que l'application des lignes directrices pertinentes de l'OMI pour garantir une application effective.
19. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 5 de l'ordre du jour : Défis et opportunités pour les États côtiers méditerranéens liés à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant de l'HELCOM partagera les expériences et enseignements tirés de la désignation de la mer Baltique comme ECA NO_x en vertu de l'Annexe VI de MARPOL.
21. Cela offrira un éclairage pratique sur le processus de ratification et de mise en œuvre. Une table ronde sera proposée pour explorer les défis et les opportunités que l'adoption et l'application de mesures similaires créeront pour les États côtiers méditerranéens.
22. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des expériences partagées et à participer de manière active à la table ronde.

Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL

23. Pour ce point de l'ordre du jour, le représentant du Plan Bleu présentera le document REMPEC/WG.62/INF.5, offrant une analyse fondée sur des enquêtes des répercussions sectorielles indirectes de l'ECA NO_x Med potentielle sur les secteurs socio-économiques hautement sensibles, comme les pêcheries et le tourisme, comblant ainsi un manque de connaissances sur les impacts au-delà du transport maritime direct.

24. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des conclusions et informations fournies.

Fin de la première journée

25. Le deuxième jour, **les participants à la réunion reviendront** sur les principaux enseignements et résultats de la première journée afin de recadrer le débat sur les objectifs et de préparer le terrain pour les échanges techniques détaillés à suivre.

26. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre activement part aux échanges et à mettre en lumière les principales conclusions pour guider les sessions de la deuxième journée.

27. Le REMPEC rappellera ensuite le contexte du projet final d'Étude technique et de faisabilité ainsi que de la formation du TCE NECA chargé d'étayer l'évaluation technique et scientifique requise pour une proposition d'ECA NO_x Med potentielle. Le REMPEC rappellera les termes de référence guidant le travail du Comité et les objectifs du projet final d'Étude technique et de faisabilité, en soulignant la collaboration au niveau régional et l'alignement sur les processus globaux de l'OMI.

28. La consultante du REMPEC présentera ensuite le projet final d'Étude technique et de faisabilité explorant la possible désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x conformément à l'Annexe VI de MARPOL, tel qu'exposé dans le document d'information REMPEC/WG.62/INF.4.

29. Cette présentation sera organisée en **quatre** sections pour faciliter un examen complet des dimensions techniques, politiques, environnementales et économiques, et sera suivie par une discussion plénière.

30. **Section 1 : Introduction et examen du paysage politique actuel (Chapitres 1-3).**

- a. Ricardo AEA Ltd reviendra plus en détail sur le projet final d'Étude technique et de faisabilité, passera en revue les critères pour la désignation d'une ECA, les politiques et technologies actuelles de contrôle des émissions de NO_x, et la zone d'application proposée.
- b. Les aspects clés à considérer seront évoqués, notamment les dates possibles d'entrée en vigueur, les émissions envisagées pour être soumises à un contrôle, les populations et les environnements menacés, et les conditions locales influençant la pollution de l'air. Une synthèse des retours reçus des parties prenantes sera également proposée.
- c. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des conclusions du projet final d'Étude technique et de faisabilité, et à commenter ou poser leurs questions sur les considérations politiques et environnementales.

31. **Section 2 : Méthodologie et résultats relatifs aux émissions de NO_x provenant des navires (Chapitre 4)**

- a. Ricardo AEA Ltd présentera ici la méthodologie utilisée pour calculer les émissions de NO_x de référence, notamment les principales hypothèses de modélisation, ainsi que les résultats concernant les émissions actuelles du transport maritime en mer Méditerranée. Les retours issus de consultations précédentes seront également évoqués.
- b. **Les participants à la réunion seront invités** à passer en revue la méthodologie et les résultats évoqués, et à poser toute question qu'ils jugeront utile.

32. **Section 3 : Évaluation d'impact et résultats en termes de rapport coût-efficacité (Chapitres 5–7)**

- a. Dans le cadre de cette section, Ricardo AEA Ltd exposera la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts et présentera les résultats, y compris les bénéfices pour la qualité de l'air et la santé, les impacts économiques (NPV/CBR (valeur actuelle nette/ratio coûts-avantages) par rapport aux ECA pour les NO_x existantes et mesures à terre alternatives), ainsi que les effets sur le secteur maritime, les économies, les citoyens et les autorités. Les retours des parties prenantes seront examinés en parallèle.
- b. **Les participants à la réunion seront invités** à étudier les résultats de l'évaluation d'impact et à commenter leurs implications en termes de politiques et de mise en œuvre.

33. **Section 4 : Recommandations et feuille de route pour la désignation de l'ECA NO_x Med (Chapitre 7)**

- a. Dans cette section, Ricardo AEA Ltd résumera les recommandations clés et proposera une feuille de route pour une désignation potentielle. Les retours issus de consultations précédentes seront rappelés pour guider la discussion.
- b. **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note du projet de recommandations et de la feuille de route proposés, et à prendre une part active à la discussion plénière.

34. Une **session plénière** structurée suivra donc, consacrée à la faisabilité et aux étapes potentielles pour la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble ou en partie, comme ECA NO_x conformément à l'Annexe VI de MARPOL.

35. **Les participants à la réunion seront invités** à exposer leur point de vue, à discuter des défis et opportunités potentiels, et à formuler des recommandations sur les étapes à suivre, comme indiqué dans le document de travail REMPEC/WG.62/6, en vue de la **finalisation et de la transmission du projet de feuille de route et plan de travail inclus dans le Projet final d'Étude technique et de faisabilité à la Dix-septième réunion des correspondants du REMPEC.**

Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions

36. **Les participants à la réunion seront invités** à étudier les autres questions pertinentes qui pourraient être soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Rapporteur présentera le projet de conclusions et recommandations découlant des discussions de la réunion et présentées dans le document de travail REMPEC/WG.62/8.

38. **Les participants à la réunion seront invités** à passer en revue, modifier selon les besoins et adopter les conclusions et recommandations de la réunion.

39. Après la conclusion du point 8 de l'ordre du jour, les **participants à la réunion seront invités** à échanger librement pour passer en revue et réfléchir sur les thèmes clés abordés tout au long de la réunion. Cette session inclura la collecte des formulaires de retour, l'examen des délibérations sur la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL et l'occasion pour les participants de partager leurs points de vue et recommandations.

40. Le rapport de la réunion sera préparé par le Secrétariat et diffusé par la suite.

Clôture de la réunion

41. La réunion devrait être clôturée par le Président le mercredi 19 novembre 2025 à 17h00.

Annexe
Programme provisoire

Jour 1	Mardi 18 novembre 2025	Intervenant
08h30-09h00	Accueil et enregistrement des participants	
09h00-09h15	Ouverture de la réunion - Discours de bienvenue et remarques d'ouverture du REMPEC - Modalités organisationnelles - Élection du Bureau : Président, Vice-président et Rapporteur	REMPEC
09h15-09h30	Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour - Présentation du programme - Introduction de la table ronde aux animateurs et participants	Président, REMPEC et participants
09h30-10h00	Point 2 de l'ordre du jour : Cadre réglementaire international pour la prévention de la pollution par les navires - Présentation de l'OMI, sa structure et son processus de prise de décision - Rôles et responsabilités des Administrations - Présentation rapide des Annexes de MARPOL - Présentation du Programme intégré de coopération technique de l'OMI	M. Yusuke Kawai, Représentant de l'OMI
10h00-10h45	Point 3 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble de l'Annexe VI de MARPOL et du Code technique sur les NO_x - Pourquoi réguler la pollution de l'air par les navires - Statut actuel de l'Annexe VI de MARPOL et son application - Examen des chapitres 1 et 2, notamment les dispositions relatives aux équivalences, notifications, inspections et certifications - Dispositions techniques clés de l'Annexe VI de MARPOL et du Code technique sur les NO_x, avec introduction de certaines notions techniques (moteurs diesel marins)	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)
10h45-11h15	Rafraîchissements	
11h15-12h30	Point 3 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble de l'Annexe VI de MARPOL et du Code technique sur les NO_x Présentation - NO_x et SO_x : cadre réglementaire et futures limites, Zones de contrôle des émissions, exigences et conformité - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS) : cadre réglementaire, développements actuels et à venir, aspects liés à la conformité (par ex. registres et installations de réception) - Composés organiques volatils (COV), incinération, qualité du fuel-oil et disponibilité - Autres aspects en lien avec l'application de l'Annexe VI de MARPOL	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)
12h30-14h00	Déjeuner	
14h00-14h45	Point 4 de l'ordre du jour : Application de l'Annexe VI de MARPOL Présentation - Base légale - Articles 5, 6 et 7 de la Convention MARPOL - Retard indu - Régime d'inspection - Annexe VI de MARPOL – Guide Comment procéder ; et autres supports de référence	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)

	- Rôles et responsabilités des Administrations - Considérations relatives à l'État du pavillon - Contrôle par l'État du port en vertu de l'Annexe VI de MARPOL - Référence aux lignes directrices de l'OMI et utilisation	
14h45-15h30	Point 5 de l'ordre du jour : Défis et opportunités pour les États côtiers méditerranéens liés à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL - Partage de l'expérience et des enseignements tirés de la désignation de la mer Baltique comme ECA NO_x en vertu de l'Annexe VI de MARPOL - Table ronde	HELCOM (à confirmer) Tous les animateurs et participants
15h30-16h00	Rafrâichissements	
16h00-17h00	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Cahiers du Plan Bleu	M Constantin Tsakas, Plan Bleu
17h00	Fin de la première journée	

Jour 2	Mercredi 19 novembre 2025	Intervenant
09h00-09h30	Examen des enseignements de la 2^e journée Les participants discuteront des principaux enseignements de la 2^e journée	Tous les animateurs et participants
09h30-09h45	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Projet d'Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL - Contexte - Comité technique d'experts sur les ECA de NO_x - Termes de référence	REMPEC
09h45-10h15	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL (suite) Projet d'Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines parties, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Section 1 : Introduction et examen du paysage politique actuel (Chapitres 1-3) - Critères pour la désignation d'une ECA - Examen des politiques et technologies de contrôle des émissions de NO_x - Possible désignation de l'ECA NO_x Med - Zone d'application - Dates d'entrée en vigueur possibles - Émissions envisagées pour être soumises à un contrôle	Ricardo

	- Population et environnement menacés par l'exposition aux émissions provenant des navires - Conditions locales influençant la pollution de l'air Examen des retours reçus et questions	
10h15-10h45	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL (suite) Projet d'Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines parties, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Section 2 : Méthodologie et résultats relatifs aux émissions de NO_x provenant des navires (Chapitre 4) - Méthode de calcul des émissions de NO_x de référence - Principales hypothèses utilisées lors de la modélisation - Résultats pour les émissions actuelles du transport maritime Examen des retours reçus et questions	Ricardo
10h45-11h15	Rafrâichissements	
11h15-12h00	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL (suite) Projet d'Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines parties, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Section 3 : Évaluation d'impact et résultats en termes de rapport coût-efficacité (Chapitres 5-7) - Méthodologie de l'évaluation d'impact - Examen des résultats de l'évaluation d'impact ; - Impact sur la qualité de l'air et la santé - Impacts économiques (NPV/CBR (valeur actuelle nette/ratio coûts-avantages) pour l'ECA NO_x Med par rapport aux récentes régions ECA NO_x et mesures à terre alternatives) - Impacts sur le secteur maritime - Autres impacts sur les économies, les citoyens et les autorités Examen des retours reçus et questions	Ricardo
12h00-12h30	Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL (suite) Projet d'Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines parties, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL Section 4 : Recommandations et feuille de route pour la désignation de l'ECA NO_x Med (Chapitre 7) - Résumé des principales recommandations - Résumé de la feuille de route Examen des retours reçus et questions	Ricardo
12h30-14h00	Déjeuner	

14h00-15h15	Discussion plénière sur la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme ECA NO_x, conformément à l'Annexe VI de MARPOL	Tous les animateurs et participants
15h15-15h30	Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions	
15h30-16h00	<i>Rafraîchissements</i>	
16h00-16h30	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	Rapporteur et Président
16h30-16h45	Retours, discussions de groupe et délibérations • Recueil des formulaires de retours • Examen et délibérations sur l'Annexe VI de MARPOL • Discussion de groupe	Tous les animateurs et participants
16h45-17h00	Clôture de la réunion • Observations finales	REMPEC et Président
17h00	Fin de la réunion	